

LYCEE POTHIER - ORLEANS -

Motion commune des parents d'élèves et enseignants votée au Conseil d'administration

Nous, représentants des personnels et des parents, réunis au Conseil d'Administration du lycée Pothier ce jour, le 30 mars 2010 **dénonçons vivement la réforme Chatel des lycées fondée sur une réduction arbitraire des coûts budgétaires.**

Nous la jugeons tout simplement dangereuse avec des directives assujettissantes, tant dans la mise en oeuvre des emplois du temps qu'elle implique que dans les nouvelles tâches confiées aux enseignants.

Nous dénonçons une application à marche forcée par décrets et circulaires en janvier.

Nous dénonçons le simulacre de concertation auquel les établissements du secondaire ont été soumis, à la fois concernant le temps imparti (une journée !) et aussi les objectifs affichés : il nous a été demandé un avis purement formel sur la mise en oeuvre technique de cette réforme, quand il s'agissait plutôt de s'interroger sur la pertinence des changements annoncés et sur l'absence totale de moyens.

Nous dénonçons la conjonction de cette réforme avec des suppressions de postes massives dans l'Education Nationale et la disparition complète de la formation des maîtres : il s'agit clairement d'une attaque et d'un affaiblissement sans précédent du service public d'éducation. Ce ne sera pas sans conséquence sur le travail des personnels et des élèves eux-mêmes.

Nous dénonçons le tutorat et les stages passerelles qui tendent à alourdir les tâches des personnels en masquant les vrais problèmes, entre autres, les effectifs trop lourds des classes et la raréfaction des conseillers d'orientation-psychologues.

Nous dénonçons la mise en concurrence des disciplines et des établissements.

Nous dénonçons la diminution des horaires disciplinaires obligatoires dans la plupart des matières et notamment des heures de modules et de TP qui permettaient de fonctionner en demi-classe. Nous dénonçons particulièrement l'absence de moyens spécifiques pour faire fonctionner les groupes de compétences en langues.

Nous dénonçons l'accompagnement personnalisé qui, faute de moyens adaptés en heures professeurs, n'aura de « personnalisé » que le nom.

Nous dénonçons le mensonge des effectifs réduits qui pourront aller jusqu'à 25 élèves

Nous dénonçons la fragilisation des postes des professeurs par le biais de répartition d'heures non définies nationalement mais décidées localement par chaque établissement en fonction des moyens alloués et des priorités estimées.

Nous dénonçons l'aggravation des conditions de travail de tous les personnels qui voient leurs tâches se multiplier alors que les professions liées à l'enseignement doivent faire face actuellement à des missions de plus en plus difficiles à tenir dans le contexte de difficultés sociales et scolaires croissantes .

En conséquence, nous dénonçons l'insuffisance de la dotation complémentaire de 10 h 30 par classe pour constituer des groupes à effectifs réduits. Nous estimons que cette dotation doit être au moins égale à 15 h 00 par classe, ce qui permettrait de fonctionner en demi-groupes à chaque fois qu'il est nécessaire.

C'est pourquoi nous récusons le TRMD proposé pour 2010-2011, inexact quant aux besoins réels des disciplines dans l'établissement et contraignant de fait le lycée à supprimer une classe de première S.

Nous demandons que la dotation horaire globale soit abondée de 49, 5 heures pour la constitution des groupes à effectifs réellement réduits et de 34,5 heures pour la réouverture d'une classe de 1ère S, soit un total de 84 heures.